

Répartition des crédits insertion aides individuelles

Année 2024

enveloppe de 90 000€

CDAS / Collectivités délégataires	BrSa allocataires + conjoints en droit et devoir au 30/09/23* (source Solis)	Montant enveloppe aides individuelles 2024
PAYS MALOUIN	620	5765
PAYS DE LA BAIE	311	3618
PAYS DE COMBOURG	278	3741
MARCHES DE BRETAGNE	391	5851
PAYS DE FOUGERES	895	9386
PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	228	2368
PAYS DE BROCELIANDE	590	7733
PAYS DE GUICHEN	462	5281
PAYS DU SEMNON	343	2628
PAYS DE REDON	528	5305
SAINT AUBIN D'AUBIGNE	533	5792
CRNO	1041	9605
CRS	1262	14157
CRE	919	8769
S/TOTAL	8401	90000
Rennes	8749	crédits inclus dans la dotation annuelle
Vitré	694	
Saint Malo	805	
S/TOTAL	10248	
TOTAL	18649	

Répartition des crédits insertion actions collectives

Année 2024

enveloppe de 190 000€

CDAS / Collectivités délégataires	BrSa allocataires + conjoints en droit et devoir au 30/09/23* (source Solis)	Commissions territoriales d'insertion - CTI	BRSA allocataires + conjoints en droit et devoir au 30/09/2023 * (source Solis)	Montant enveloppe actions collectives 2024
Pays Malouin	620			27343
Pays de la Baie	311	Pays de Saint Malo		
Pays de Combourg	278		1209	
Pays des Marches de Bretagne	391	Pays de Fougères		29085
Pays de Fougères	895		1286	
Pays de la Roche aux Féés	228	Pays de Vitré	228	5157
Pays de Brocéliande	590	Pays de Brocéliande	590	13344
Pays de Guichen	462	Pays de Redon et Vallons de Vilaine	1333	30148
Pays du Semnon	343			
Pays de Redon	528			
Pays de Saint Aubin d'aubigné	533			84924
Couronne Rennaise Nord Ouest	1041	Pays de Rennes	3755	
Couronne Rennaise Sud	1262			
Couronne Rennaise Est	919			
S/TOTAL	8401		8401	190000
Rennes	8749			
Vitré	694			
Saint Malo	805			
S/TOTAL	10248	collectivités délégataires		crédits inclus dans la dotation annuelle
TOTAL	18649			

**REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
AVENANT N°2
A LA CONVENTION DE GESTION
DES CREDITS DESTINES AUX AIDES INDIVIDUELLES INSERTION**

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par le Président du Conseil départemental,
Monsieur Jean-Luc CHENUT,

et

La Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne (désignée ci-après MSA)
représentée par la Directrice Générale, Madame Marine MAROT,

ARTICLE 4 – *L'article 4 de la convention de gestion des crédits destinés aux aides individuelles insertion est modifié comme suit :*

Les crédits seront versés à la MSA pour assurer le paiement des aides.

L'enveloppe pour la MSA est arrêtée à la somme de 2 000 € pour l'année 2024. Elle sera versée à la signature du présent avenant.

Les frais de gestion seront versés à hauteur de 5% du montant de l'enveloppe, soit 100 € pour l'année 2024.

ARTICLE 6 – *L'article 6 est modifié comme suit :*

Cet avenant est conclu pour l'exercice budgétaire 2024.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Rennes, le

**Pour la Mutualité Sociale Agricole des Portes
de Bretagne,**
La Directrice Générale

Marine MAROT

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,
Le Président du Conseil départemental

Jean-Luc CHENUT

**REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE
AVENANT N°3
A LA CONVENTION DE GESTION
DES CREDITS DESTINES AUX AIDES INDIVIDUELLES INSERTION**

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, représenté par le Président du Conseil départemental,
Monsieur Jean-Luc CHENUT,

et

La Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, représentée par la Directrice, Madame Tania
CONCI-HINGANT

ARTICLE 3 – *L'article 3 de la convention de gestion des crédits destinés aux aides individuelles insertion est modifié comme suit :*

Les crédits seront versés à la CAF pour assurer le paiement des aides.

L'enveloppe globale est arrêtée à la somme de 107 500 € pour une année pleine.

Elle est de :

- 90 000 € pour les CDAS et les CCAS de Fougères et Redon,
- 17 500 € pour l'opérateur France Travail 35

Elle sera versée à la signature du présent avenant.

Les frais de gestion seront versés à hauteur de 5% du montant de l'enveloppe, soit 5 375€ pour l'année 2024.

ARTICLE 5 – *L'article 5 est modifié comme suit :*

Cet avenant est conclu pour l'exercice budgétaire 2024.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Rennes, le

Pour la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine,
La Directrice

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,
Le Président du Conseil départemental

Tania CONCI-HINGANT

Jean-Luc CHENUT

Eléments financiers

Commission permanente
du 11/03/2024

N° 49155

Dépense(s)

Réservation CP n°20631

Imputation **017-444-6568.25-0-P211**
Frais d'insertion professionnelle

Montant crédits inscrits 490 355 € **Montant proposé ce jour 109 500 €**

Réservation CP n°20632

Imputation **017-448-6228-0-P211**
Divers

Montant crédits inscrits 225 000 € **Montant proposé ce jour 5 475 €**

TOTAL 114 975 €